

UVSQ

université PARIS-SA

STAGE EN FRANCE HORS UFR : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Départ à votre initiative :

Vous pouvez déposer un dossier de demande à la Commission Hospitalière (CH) de l'UFR Simone Veil - Santé.

Critères :

- » mérite
- » intérêt pédagogique (s'agit-il d'un hôpital universitaire ? spécialité choisie en lien avec les stages obligatoires du cursus ? projet d'exercice futur dans la spécialité ?)
- » respect des dates butoirs



En DFGSM3

Vous avez **3 stages de sémiologie** à accomplir :

Vous pouvez demander à **Effectuer l'un des stages en dehors des terrains de stage de l'UFR** en métropole ou dans les DROM-COM (Voir la liste)

Périodes	Octobre / Novembre Février / Mars Mai / Juin
Durée du stage	5 semaines
Avertissements	<i>Au cours d'une année universitaire, il est possible de réaliser un seul stage hors UFR.</i>

En DFASM3

Vous avez **3 stages cliniques & un stage de Super-Externe (SE)** à accomplir :

Stage clinique :

Vous pouvez demander à

Au choix : (France ou étranger)

- » Effectuer **1 stage hors UFR** : stage 1, stage 2 ou stage de SE
- » Effectuer **2 stages hors UFR** : stage 1 ou 2 & stage de SE

Périodes	Novembre / Janvier Janvier / Mars * Juin à Septembre * <i>Un stage hors UFR (en France métropolitaine uniquement) est possible.</i> A SAVOIR : Les étudiants doivent obligatoirement assister aux cours de l'UE ECOS en présentiel et donc prévoir les aller-retours en conséquence.
Durée du stage	7 à 9 semaines
Avertissements	<i>Le 3e stage clinique est proche des ECOS nationaux et n'est donc</i>

pas compatible avec une demande.

Toute demande de stage ne tenant pas compte des périodes de cours et de rattrapages sera rejetée.

Stage de Super-Externe (SE) à accomplir l'été :

Vous pouvez demander à	Effectuer un stage en dehors des terrains de l'UFR
Périodes	Début juin à octobre
Durée du stage	4 ou 6 semaines (si +/- de 35 gardes)
Modalité	Procédure de candidature : cliquer ICI
<i>Avertissements</i>	<p>Toute demande de stage ne tenant pas compte des périodes de cours et de rattrapages sera rejetée.</p> <p>Statut FFI :</p> <p>Il s'agit d'une démarche personnelle pour laquelle vous devez obtenir l'accord de la cheffe ou du chef de service & du service des Ressources Humaines de l'hôpital. Cet accord est à indiquer obligatoirement à votre gestionnaire de scolarité chargée des stages Stéphanie Bénaud stephanie.benaud@uvsq.fr</p>



Pour le premier stage de l'année universitaire N+1, anticipez la fermeture estivale de l'UFR :

- » DFGSM3 stage débutant en octobre : dépôt avant le 1er juin N-1
- » DFASM3 stage débutant en novembre : dépôt avant le 1er juin N-1